



Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 056-215602608-20231026-231026H16019H1-AR

VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL

DECISION DU MAIRE

Vente de miel 2023

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2022 relative aux tarifs appliqués en 2023,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de la vente de miel, il conviendra d'appliquer les tarifs suivants :

- Miel pot de 500 g : 10 €
- Miel pot de 250 g : 6 €
- Miel pot de 125 g : 3 €

Fait à Vannes, le 26 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,

